

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AU PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLICIEN**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 9;
 - (ii) Pièce B-0006, page 16;
 - (iii) Pièce B-0008.

Préambule :

(i) « *Le volume de mazout lourd déplacé permet au client d'être éligible à une aide financière du ministère des Ressources naturelles du Québec (le « Ministère »). Le Ministère a d'ailleurs signalé au client que cette subvention devra être versée avant la fin de l'année courante, soit le 31 décembre 2012.* »

(ii) Analyse de sensibilité

Demandes :

- 1.1 Dans l'éventualité où les coûts seraient supérieurs et/ou les volumes inférieurs aux prévisions, le point mort tarifaire passe de 1,69 années à 22 ou plus de 40 années, dépendamment du scénario. Veuillez expliquer comment Gaz Métro évalue le risque que l'investissement ne puisse être récupéré par le paiement des tarifs du client si celui-ci cesse ses opérations avant que le point mort tarifaire ne soit atteint.

Réponse :

Bien que le point mort soit un élément décisionnel, Gaz Métro évalue les projets d'investissement sur la base du taux de rendement interne du projet. L'objectif est qu'il soit supérieur au coût du capital prospectif. La contribution du client ainsi que les obligations minimales prévues aux contrats contribuent à réduire le risque que l'investissement ne puisse être récupéré.

Ainsi, Gaz Métro est assuré, par son contrat au tarif D₄, de récupérer les revenus en fonction de l'OMQ (obligation minimale quotidienne) que le client a souscrite. Pour Fibrek, cela correspondant à un volume souscrit de 72 000 m³/jour x 365 jours et ce, pour la durée du contrat. De plus pour le contrat au tarif D₅, les revenus sont garantis en fonction d'une OMA (obligation minimale annuelle) de 710 000 m³, toujours sur la durée du contrat.

Pour fins de calcul de rentabilité, Gaz Métro est prudente et ne retient que les revenus garantis par l'OMA ou l'OMQ, selon les contrats. Ainsi, les revenus découlant des articles 16.3.2.2 et 16.3.2.6 du texte des *Conditions de service et Tarif*, soit les revenus en

fonction du taux unitaire de 0,35¢/m³ du volume retiré et des retraits interdits, ne sont pas inclus dans le calcul de la rentabilité.

Enfin, advenant la cessation des opérations du client Fibrek, la conduite pourrait toujours être utilisée pour raccorder d'autres clients (notamment des serres appartenant au gouvernement du Québec tel que mentionné à la pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1). La venue de nouveaux clients industriels ou commerciaux est aussi une possibilité étant donné que le gaz sera maintenant disponible à Saint-Félicien sur ce côté de la rivière.

- 1.2 Veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro n'a pas prévu dans le contrat avec le client que, dans l'éventualité où les coûts seraient supérieurs et/ou les volumes inférieurs aux prévisions, le client devrait fournir des garanties pour limiter le risque que l'investissement ne puisse être récupéré.

Réponse :

Gaz Métro n'inclut pas de clause permettant de récupérer des clients le dépassement de coûts. Une contingence est cependant incluse dans l'estimation des coûts de construction pour couvrir ce risque. En ce qui concerne les volumes et tel que mentionné à la réponse à la question 1.1, Gaz Métro est assurée, par l'OMA et l'OMQ, de récupérer les revenus même si les retraits réels s'avèreraient inférieurs aux prévisions pour la durée contractuelle.

- 1.3 Dans l'éventualité où le client ne puisse obtenir l'aide financière décrite à la référence (i), veuillez indiquer et expliquer si cela remettra en cause la faisabilité du projet ou fera augmenter le risque de l'investissement de Gaz Métro. Veuillez indiquer également le montant de l'aide financière que le client pourrait obtenir.

Réponse :

D'une part, la clause 6 du contrat *Débit stable* ainsi que celle du contrat *Interruptible* permettent au client, d'ici le 31 décembre 2012, de résilier le contrat si jamais la subvention n'est pas obtenue et que la faisabilité du projet est remise en cause par le client. Les clauses 6 prévoient également que Gaz Métro récupérera les sommes encourues jusqu'à la date de résiliation par le client, limitant ainsi le risque lié à l'investissement de Gaz Métro.

La réalisation du projet de conversion a été analysée par le client en tenant compte de l'octroi d'une aide financière gouvernementale. Fibrek s.e.n.c. a demandé une subvention au montant de 2,9 M\$ au gouvernement du Québec pour le projet de raccordement au gaz naturel pour son usine de Saint-Félicien. Cette demande de subvention est en cours

d'approbation. Sans l'obtention de cette subvention, Fibrek pourrait effectivement remettre en question la faisabilité du projet.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 15;
 - (ii) Pièce B-0009, page 1;
 - (iii) Pièce B-0008.

Préambule :

(i) « *Les volumes utilisés pour l'analyse tiennent compte de l'ensemble de la consommation de Fibrek autant au service à débit stable qu'à l'interruptible. Les principales raisons motivant cette décision sont les suivantes :*

- *Le fait qu'une partie de la consommation du client soit desservie en interruptible ne découle pas d'une décision du client ;*
- *Le profil de consommation du client démontre aussi que la majorité de ses périodes de pointes surviennent à l'extérieur des périodes d'interruption de Gaz Métro. Ainsi, la majorité des volumes contractés à l'interruptible devrait être consommée sans être affectée par les interruptions de Gaz Métro ;»*

Selon le calcul de la Régie à partir des données de la référence (iii), le taux de distribution serait le suivant :

- D_4 : 20 900 000 m³ multiplié par 2,129 cents par m³ (après réduction de 19 %)
- D_4 : 20 900 000 m³ multiplié par 0,350 cents par m³ (pour la prime variable soit la clause 16.3.2.2 à la page 64 de *Conditions de service et Tarif* du 1^{er} janvier 2012)
- D_5 : 710 000 m³ multiplié par 1,877 cents par m³ (après réduction de 19 %)

La moyenne pondérée du taux de distribution serait de 2,4594 cents par m³.

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer davantage comment le profil de consommation du client démontre que la majorité de ses périodes de pointes surviennent à l'extérieur des périodes d'interruption de Gaz Métro.

Réponse :

Le profil de consommation a été établi à partir des données historiques de consommation fournies par le client.

Ce profil démontre que pour les mois de novembre à mars inclusivement (période d'hiver), la consommation au-delà du volume souscrit (72 000 m³/jour), donc en interruptible, n'est que de 155 877 m³ sur un total 836 345 m³ annuellement.

Comme le nombre de journées d'interruption maximal pour le sous-tarif du client n'est que de 60 jours (selon l'article 16.4.6 du texte des *Conditions de service et Tarif*), seulement une portion du 155 877 m³ pourrait être assujettie à des interruptions. Ainsi, le volume minimal annuel de 710 000 m³ pourra être consommé en dehors des périodes d'interruption.

- 2.2 Veuillez fournir le calcul détaillé permettant d'arriver au taux de distribution de 2,6514 cents par m³ indiqué à la référence (ii).

Réponse :

$$\text{Tarif D}_4 : 365 \text{ jrs} \times 72\,000 \text{ m}^3/\text{j} \times (0,02629 \text{ ¢/m}^3 \times (1-19\%)) = 559\,630 \text{ \$/an}$$

$$\text{Tarif D}_5 : 710\,000 \text{ m}^3/\text{an} \times 0,01877 \text{ ¢/m}^3 = \underline{13\,327 \text{ \$/an}}$$

$$\text{Total : } \quad \quad \quad \mathbf{572\,957 \text{ \$/an}}$$

En répartissant 572 957 \$ sur 21 610 000 m³/an, nous obtenons 2,6514 ¢/m³ pour le revenu requis.

Le revenu requis est basé sur la consommation prévue et ne tient compte que des revenus assurés par l'OMQ au tarif D₄ et l'OMA au tarif D₅.

Le détail des calculs des prix selon chacun des tarifs sont présentés ci-après.

**Calcul de l'obligation minimale quotidienne du tarif D₄,
selon l'article 16.3.2.1 des Conditions de service et Tarif**

Tarifs D ₃ et D ₄ – Continu	Volume souscrit (m ³ /j) : 72 000		
	(\$)	(m ³ /j)	(\$)
Sur les 333 premiers	0,08727	333	29,06
Sur les 667 suivants	0,06533	667	43,58
Sur les 2 000 suivants	0,04864	2 000	97,28
Sur les 7 000 suivants	0,03730	7 000	261,10
Sur les 20 000 suivants	0,02858	20 000	571,60
Sur les 70 000 suivants	0,02119	42 000	889,98
Sur les 200 000 suivants	0,01576	0	0,00
Sur les 700 000 suivants	0,01201	0	0,00
Sur les m ³ excédant 1 000 000	0,00883	0	0,00
		72 000	1 892,60
		Taux moyen par m³ :	0,0262861 \$
		Rabais :	19,00 %
		Réduction selon la durée :	60 mois

**Calcul du taux unitaire au volume retiré,
selon l'article 16.4.2.1 des Conditions de service et Tarif**

Tarif D₅ – Interruptible	Taux volet 1A (\$)	Volumes (m ³ /j)	Calcul volet 1A (\$)
Sur les 3 000 suivants	0,12135	3 000	364,05
Sur les 7 000 suivants	0,07904	7 000	553,28
Sur les 20 000 suivants	0,07840	20 000	1 568,00
Sur les 70 000 suivants	0,04883	44 288	2 162,57
Sur les 200 000 suivants	0,04413	0	0,00
Sur les m ³ excédant 300 000	0,03591	0	0,00
		74 288	4 647,90
		Taux avant réduction :	0,06257 \$
		Réduction :	0,04380 \$
		Taux après réduction :	0,01877 \$
		Volume souscrit :	72 000 m ³
		Volume projeté :	832 000 m ³
		Somme du volume souscrit et de 1/365 ^e du volume projeté interruptible :	74 288 m ³

- 2.3 Dans la mesure où le taux de distribution serait différent de celui produit initialement par Gaz Métro, veuillez redéposer le calcul du revenu requis avec ce taux de distribution

Réponse :

Aucun écart de prix. Veuillez vous référer au tableau en réponse à la question 2.2.

- 2.4 Dans la mesure où le taux de distribution serait différent de celui initialement produit par Gaz Métro, veuillez mettre à jour et fournir le calcul détaillé du montant de la contribution du client.

Réponse :

Non requis.

- 2.5 Veuillez fournir l'annexe A – Conditions générales faisant partie du contrat cité en référence (iii).

Réponse :

Gaz Métro révisé la pièce B-0008, Gaz Métro-1, Document 3 afin d'y inclure l'*annexe A – Conditions générales* mentionnée au verso des contrats.

3. **Référence :** Pièce B-0006, page 14.

Préambule :

Une partie du coût prévu de chaque projet d'investissement porte sur une contingence.

Demandes :

- 3.1 Veuillez indiquer le pourcentage de contingence du projet.

Réponse :

La contingence totale du projet de Saint-Félicien correspond à 7 % des coûts directs du projet avant les frais généraux.

- 3.2 Veuillez expliquer de quelle façon cette contingence est déterminée, existe-t-il une règle générale, ou est-ce établi au cas par cas.

Réponse :

La contingence ne résulte pas de l'application d'un pourcentage sur le total des coûts du projet. Elle est déterminée au cas par cas. Non seulement elle peut différer d'un projet à l'autre, elle peut aussi différer d'une activité à l'autre à l'intérieur d'un même projet.

Chaque activité d'un projet (excavation, installation, etc.) est analysée individuellement de façon à estimer son degré de contingence. Pour ce faire, une évaluation d'un scénario optimiste et d'un scénario pessimiste est faite pour chacune des activités en fonction du degré de connaissance que Gaz Métro a, à ce moment, des composantes du projet et en fonction de l'expérience acquise sur des projets similaires réalisés antérieurement. À titre d'exemple, le coût d'excavation d'une tranchée pour une conduite installée en fond de fossé pourra varier considérablement en fonction de la présence ou non de roc et de blocs de roche.

Après avoir établi un scénario optimiste et un scénario pessimiste pour chacune des activités incluses dans l'estimation des coûts du projet, Gaz Métro évalue la probabilité que se produise chacun des scénarios de façon à déterminer le montant de la contingence à appliquer au projet.

3.3 Si le cas par cas est utilisé, veuillez élaborer sur les critères utilisés.

Réponse :

Plusieurs facteurs peuvent influencer le niveau de contingence dont les plus importants sont l'emplacement de la conduite (structure de chaussée pavée, fossé, chemin privé sans infrastructure, etc.), la nature du sol (sol meuble, roc, milieux humides, sol contaminé, niveau de la nappe phréatique), les particularités du projet (traverse de rivières, traverse de cours d'eau verbalisés, milieux environnementaux protégés, traverse de voies ferrées, croisement de lignes électriques haute tension, etc.), les exigences des autorités compétentes (MTQ, villes et municipalités, MDDEFP, Pêches et Océans, CPTAQ, Hydro-Québec, compagnies de chemin de fer, MRC, CSST, etc.).

3.4 Veuillez produire une comparaison des pourcentages de contingence de projets similaires dans les 5 dernières années, dont entre autres le projet St-Denis-sur-Richelieu (R-3772-2011), Thetford Mines (R-3767-2011) et La Corne (R-3785-2012). Veuillez expliquer les différences.

Réponse :

Gaz Métro n'a pas retracé de projets similaires, au cours des cinq dernières années, mis à part ceux identifiés par la Régie. Pour chacun de ces projets, le pourcentage de contingence totale est le suivant :

Saint-Denis-sur-Richelieu :	7,25 %
Thetford Mines :	6,10 %
La Corne :	10,00 %
FibreK :	7,00 %

Pour chacun des projets, les principaux facteurs ayant un impact sur la contingence sont les suivants :

Saint-Denis-sur-Richelieu : La traverse de la rivière Richelieu.

Thetford Mines : L'ampleur du projet pour l'entrepreneur, soit l'installation de plus de 80 km de réseau, la traverse de 43 cours d'eau verbalisés, la présence de rebus d'amiante

comme matériel de remblai dans les infrastructures des rues et des routes de la région de Thetford Mines.

La Corne : La traverse de deux rivières importantes, soit les rivières Harricana et Paquet, l'acquisition d'une servitude de plus de 4 km dans un chemin privé.

FibreK : La traverse de la rivière Ashuapmushuan sur une longueur de plus de 580 mètres en forage directionnel, une conduite de 11.5 km sur un total de 17 est installée en fond de fossé.

En appliquant le processus décrit à la réponse à la question 3.2, Gaz Métro a établi le montant de contingence à appliquer sur chaque projet, en prenant en considération ces différents facteurs.

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 3;
 - (ii) Pièce B-0006, page 7;
 - (iii) Dossier R-3772-2011, pièce B-0005, pages 6 et 9;
 - (iv) Dossier R-3767-2011, pièce B-0005, pages 3 et 6;
 - (v) Dossier R-3785-2012, pièce B-0005, pages 3 et 6.

Préambule :

- (i) « *Le coût du projet est évalué à 8,5M\$.* »
- (ii) « [...] *le client est situé à près de 17 km du point de départ (le poste de détente) [...].* »
- (iii) La conduite du projet St-Denis-sur-Richelieu de la référence (iii) est de 9 600 mètres. Le coût global prévu du projet est de 3,6 M\$.
- (iv) Le projet Thetford Mines de la référence (iv) porte sur une distance de 52 km. Le coût global prévu du projet est de 25,3 M\$.
- (v) Le projet La Corne de la référence (v) porte sur une distance de 22,7 km. Le coût global prévu du projet est de 9,5 M\$.

Demande :

- 4.1 Veuillez expliquer comment le coût par kilomètre se compare pour ces projets, considérant que le projet St-Denis-sur-Richelieu, tout comme le projet St-Félicien comporte une traversée de rivière.

Réponse :

En supplément aux conditions et aux facteurs énumérés aux réponses précédentes, le type de conduite, soit le diamètre et le matériel, influe de façon significative sur le coût d'achat du matériel et le coût d'installation. Le coût d'installation d'un tuyau d'acier est plus élevé que celui d'un tuyau de polyéthylène pour un diamètre équivalent. De même, le coût de la fourniture du matériel pour une conduite d'acier et de polyéthylène de même diamètre présente un écart important. Le nombre et le type de branchements sont également des variables influençant le coût au mètre linéaire d'un projet.

Le réseau de chacun des projets est composé comme suit :

	Saint-Denis-sur-Richelieu (km)	Thetford Mines (km)	La Corne (km)	FibreK (km)
Acier, 219,1 mm		46,6		
Acier, 168,3 mm		5,3	22,7	17,0
Acier, 114,3 mm	9,6		7,3	
Polyéthylène, 219,1 mm		2,0		
Polyéthylène, 168,3 mm	0,4	15,1		
Polyéthylène, 114,3 mm		11,6		
Polyéthylène, 60,3 mm		1,0		
Total	10,0	81,6	30,0	17,0
Coût estimé ⁽¹⁾	3 153 778 \$	23 314 207 \$	8 722 808 \$	7 651 391 \$
Coût / mètre linéaire	315 \$	286 \$	291 \$	450 \$

(1) Le coût estimé représente le coût du projet avant les frais généraux, le PRC et la contribution externe.

Le projet Fibrek affiche un écart de prix au mètre linéaire plus élevé lorsqu'il est comparé aux projets Saint-Denis-sur-Richelieu, Thetford Mines et La Corne. Trois facteurs contribuent majoritairement à cette différence, soit la traverse de la rivière Ashuapmushuan, l'emplacement de la conduite et la période des travaux.

La traverse de la rivière Ashuapmushuan commande un forage directionnel dans un sol d'homogénéité relative et présentant un niveau de difficulté élevé en raison de la configuration des berges, de la longueur du forage, de l'emplacement de départ du forage dans un milieu urbain, de la nécessité d'acquérir des terrains et du diamètre de la conduite. Toutes ces conditions particulières n'étaient pas présentes dans le projet Saint-Denis-sur-Richelieu.

La conduite est installée sous le fond du fossé sur près de 70 % du tracé. Aucune caractérisation des sols n'a été faite sur cette section du tracé, ce qui augmente le risque financier pour le coût d'excavation.

Enfin, la période des travaux prévoit un chevauchement avec le projet Québec Lithium. Cette situation pourrait avoir pour effet de réduire le nombre d'entrepreneurs soumissionnaires et ainsi entraîner le prix du projet à la hausse.

Ainsi, en tenant compte des conditions physiques et environnementales d'un projet, de la variation des exigences des autorités compétentes, du type de conduite et du nombre de branchements, il devient très difficile de comparer plusieurs projets entre eux sur la seule base du prix au mètre linéaire.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0006, page 4;
 - (ii) Dossier R-3785-2012, pièce B-0007, page 2;
 - (iii) Extrait de Webfin Argent (Membre du Groupe TVA Québecor Média), « *FibreK ferme temporairement son usine de Saint-Félicien* », du 15 juin 2012;
 - (iv) Extrait de Le Quotidien, « *L'usine Fibrek fermera pour sept semaines* », Louis Potvin, du 17 août 2012;
 - (v) Extrait de Le Quotidien, « *Agir au présent* », François St-Gelais, du 22 août 2012.

Préambule :

(i) L'usine Fibrek de Saint-Félicien existe depuis plus de 30 ans. Elle produit une pâte de type NBSK (northern bleached softwood kraft) à partir d'épinette noire.

(ii) Extrait du contrat liant Gaz Métro et Québec Lithium dans le dossier d'investissement La Corne :

« In order to allow Gaz Métro to make a decision regarding the said approval, the Customer authorizes Gaz Métro and its mandatories to obtain or exchange any relevant information for establishing or checking the financial position of the Customer with any personal information or credit officer or any other agency or person apt to provide Gaz Métro with the information required for this purpose. In the event of a payment default by the Customer of a sum due under this Contract, the total amount of the balance will become due immediately. »

(iii) « *FibreK ferme temporairement son usine de Saint-Félicien*
FibreK (FBK) a annoncé la fermeture de ses installations de Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean pour une période de 12 jours.

Le fabricant de pâtes, qui est maintenant la propriété de Produits forestiers Résolu (RFP), explique l'arrêt temporaire par les mauvaises conditions de marché.

Les machines cesseront de tourner le 23 juin. La mesure, qui va permettre de contrôler les stocks, réduira la production d'environ 12 000 tonnes métriques de pâte kraft blanchie de résineux Nord (NBSK).

La capacité annuelle de l'usine est de 375 000 tonnes métriques. »

(iv) « *La production à l'usine Fibrek de Produits forestiers Résolu sera interrompue sept semaines à partir du mois de septembre.*

Des réparations au précipitateur électrostatique obligent cet arrêt, a annoncé le président et chef de la direction de Résolu, Richard Garneau, aujourd'hui, lors d'un dîner-conférence à Saint-Félicien. Plusieurs pièces doivent être remplacées afin de répondre aux exigences environnementales. Des travaux qui nécessitent plus d'un mois de travail.

La compagnie va en profiter pour faire aussi l'élagage des lagunes et vérifier l'état des bassins d'eaux usées. Au total, ces interventions vont nécessiter un investissement d'une vingtaine de millions de dollars.

Cette interruption de plusieurs semaines n'aura pas d'effet sur les commandes de la compagnie. "Nous avons d'autres usines qui produisent de la pâte kraft soit Thunder Bay et Fort Frances. Elles vont répondre à la demande pour cette période. Nous ne perdrons pas de clients", a-t-il assuré. »

(v) « *Le grand patron de Produits forestiers Résolu (PFR), Richard Garneau, est optimiste. L'avenir de son entreprise, tout comme celle de l'industrie forestière du Québec, est prometteur, a-t-il martelé, jeudi dernier, à la faveur d'une entrevue éditoriale accordée au Quotidien. Selon lui, la demande pour le bois d'oeuvre est à la veille de connaître une forte reprise sur le marché américain. Celle pour le papier d'impression devrait exploser d'ici peu en Asie, notamment parce que des centaines de millions d'écoliers se retrouveront bientôt en classe, en Inde notamment, sans iPad et autres tablettes électroniques. Bref, dit-il, grâce à la qualité unique de la fibre issue de l'épinette noire régionale, l'industrie forestière du Saguenay Lac-Saint-Jean occupe une position privilégiée. »*

"Bientôt, avance-t-il, nous allons manquer de bois pour satisfaire à la demande. Et nous aurons de réels problèmes d'approvisionnements et de ressources".

[...]

« D'ailleurs, à chaque fois que M. Garneau s'exprime publiquement, il en profite pour rappeler que le prochain régime forestier affectera radicalement la quantité de bois à la disposition de son entreprise. "Moins de bois, ça signifie moins de revenus et moins de première

transformation, moins de revenus signifie moins d'investissements, et moins de première transformation moins de deuxième et de troisième transformation". Un leitmotiv réitéré à plusieurs reprises jeudi dans le cadre de la rencontre éditoriale, en pleine campagne électorale, rappelons-le...

Richard Garneau est donc confiant face à l'avenir. Pourtant, le présent, lui, continue de soulever les inquiétudes. Le défi, pour Résolu, consiste à combler le vide qui existe entre cet avenir radieux et le présent qui semble encore bien incertain [..]. L'usine de Kénogami opère à une seule machine, celle de Dolbeau-Mistassini est engagée dans une course contre la montre contre la concurrence, l'usine Fibrek de Saint-Félicien sera prochainement fermée temporairement pour entretien [...]. Sur les marchés, les demandes pour le bois d'oeuvre et pour le papier stagnent encore tandis que le dollar canadien reste fort. Le lendemain de la rencontre avec Le Quotidien, le grand patron de Résolu confirmait d'ailleurs la mise à l'écart d'un projet d'investissements important au Lac-Saint-Jean. Et d'autres menaces se profilent au-dessus de plusieurs scieries jeannoises. »

Demandes :

- 5.1 La Régie note que le contrat avec Fibrek est de 5 ans et que sans la contribution du client, il ne rencontre pas le seuil de rentabilité requis. Comment Gaz Métro a-t-elle tenu compte du risque spécifique au secteur des pâtes et papiers, risque différent et plus important que dans d'autres types d'industrie, ainsi que du risque particulier à l'usine Fibrek, évoqué dans les références (iii) à (v)?

Réponse :

L'analyse du crédit du client effectuée par Gaz Métro n'a pas établi que Fibrek représentait un risque financier inhabituel.

Gaz Métro, à moins d'indication claire et précise de la part de la Régie, ne peut discriminer son analyse de rentabilité sur la base de la nature seule du client. Puisque l'entreprise est en opération depuis plus de 30 ans et qu'un des plus importants acteurs de l'industrie vient de l'acquérir, investissant près de 20 M\$, nous n'avons pas d'indicateur que sa viabilité peut être remise en cause. Au contraire, la venue du gaz pour Fibrek permettra à celle-ci de faire d'importantes économies et ainsi assurer sa viabilité.

Il est important de comprendre que le secteur des pâtes et papiers comporte divers marchés. Contrairement à la fabrication du papier journal qui décroît avec l'arrivée de la presse électronique, l'industrie des pâtes et papiers dessert aussi des marchés qui sont en croissance, notamment les papiers hygiéniques et les emballages. Or, c'est précisément à ces marchés que s'adresse la production de l'usine de pâte de Saint-Félicien. En effet, grâce aux essences forestières disponibles dans la région du Lac-St-Jean ainsi que la qualité des installations, le produit de pâte kraft de conifère nordique manufacturé à cette usine est reconnu mondialement pour sa qualité et est utilisé dans une multitude d'applications aux quatre coins du globe.

C'est précisément pour ces raisons que Produits Forestiers Résolu (« PFR ») a fait l'acquisition de la compagnie Fibrek au printemps 2012. De plus, les récentes décisions de PFR concernant la papetière de Saint-Félicien supportent cette orientation stratégique. En effet, le récent arrêt de production de plusieurs semaines mentionné à la référence (iv) n'aura servi qu'à mettre à niveau les installations d'un point de vue environnemental et ainsi solidifier la performance globale de l'usine pour l'avenir.

Par ailleurs, Gaz Métro souligne que les extraits d'articles cités en référence font état de l'optimisme du dirigeant de Fibrek quant à l'avenir de son entreprise et de l'industrie forestière au Québec. Le président et chef de la direction de PFR affirme d'ailleurs à l'article cité en référence (v) :

« Le grand patron de Produits forestiers Résolu (PFR), Richard Garneau, est optimiste. L'avenir de son entreprise, tout comme celle de l'industrie forestière du Québec, est prometteur, a-t-il martelé, jeudi dernier, à la faveur d'une entrevue éditoriale accordée au Quotidien. » (Gaz Métro souligne)

Également, ces extraits font état d'investissements récents par Fibrek totalisant une vingtaine de millions de dollars sur ses installations. Ainsi, Gaz Métro note respectueusement que la preuve au dossier ne permet pas de conclure que Fibrek représente un « risque important ou particulier ».

- 5.2 Quelles seraient les conséquences financières sur la clientèle de Gaz Métro d'une fermeture ou d'une cessation des opérations de l'usine Fibrek?

Réponse :

Voici l'impact tarifaire total sur 40 ans advenant une cessation complète des opérations de l'usine sans possibilité de réouverture ou de consommation par d'autres clients potentiels pouvant se raccorder au réseau :

Fermeture	Impact tarifaire sur 40 ans (\$)
Après 5 ans d'opération	4 006 646
Après 10 ans d'opération	2 321 826
Après 15 ans d'opération	1 084 575
Après 20 ans d'opération	175 997
Après 25 ans d'opération	(491 219)
Après 30 ans d'opération	(981 190)
Après 35 ans d'opération	(1 341 001)
Après 40 ans d'opération	(1 605 229)

- 5.3 Pourquoi le contrat avec Fibrek ne prévoit pas une clause similaire à celle mentionnée à la référence (ii)?

Réponse :

Pour le client Québec Lithium, la clause contractuelle pour l'obtention des informations requises sur l'entreprise pour évaluer la position financière était nécessaire puisque Québec Lithium était une nouvelle entité. Dans le cas de Fibrek, le client est en affaires depuis plus de 30 ans, Gaz Métro avait donc accès à l'information nécessaire pour prendre une décision relative à l'analyse de crédit.

Annexe 1

FibreK ferme temporairement son usine de Saint-Félicien - Argent



FibreK ferme temporairement son usine de Saint-Félicien

15 juin 2012 | 09h21
- ARGENT

Imprimer cette page

Argent

FibreK ([FBK](#)) a annoncé la fermeture de ses installations de Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean pour une période de 12 jours.



(Photo: Courtoisie) / FibreK produit de la pâte kraft blanchie.

Le fabricant de pâtes, qui est maintenant la propriété de Produits forestiers Résolu ([RFP](#)), explique l'arrêt temporaire par les mauvaises conditions de marché.

Les machines cesseront de tourner le 23 juin. La mesure, qui va permettre de contrôler les stocks, réduira la production d'environ 12 000 tonnes métriques de pâte kraft blanchie de résineux Nord (NBSK).

La capacité annuelle de l'usine est de 375 000 tonnes métriques.

Par ailleurs, Produits forestiers Résolu a annoncé la fermeture pour une période indéterminée de son usine de papier journal Mersey située à Brooklyn, en Nouvelle-Écosse.

L'usine est la propriété de Bowater Mersey Paper Company, une coentreprise dans laquelle Résolu et le «Washington Post» détiennent respectivement des participations de 51% et de 49%.

Plus de détails à venir

Annexe 2

Publié le 17 août 2012 à 20h27 | Mis à jour le 17 août 2012 à 20h27

L'usine Fibrek fermera pour sept semaines



[Agrandir](#)

La production à l'usine Fibrek de Produits forestiers Résolu sera interrompue sept semaines à partir du mois de septembre.

(Archives)

Partager

- [Ajouter à Ma Presse](#)
- [Taille du texte](#)
- [Imprimer](#)
- [Envoyer](#)

À lire aussi

- [Réparateur indépendant d'électroménagers: un métier en voie de disparition](#)
- [Échec de la nourriture santé à La Ronde](#)
- [Maïs soufflé](#)
- [Le PQ met en péril les emplois dans les mines, dit le PLQ](#)
- [Bientôt des panneaux d'arrêt sur la rue Bertrand-Fabi](#)

Du même auteur

- [La FIQ porte plainte](#)
- [Couture tente de calmer le jeu](#)
- [Une jeune femme raconte sa nuit d'enfer](#)
- [Le papier produit coûte plus cher](#)
- [Petit incendie à l'usine de cogénération](#)



[Louis Potvin](#)

Le Quotidien

(Saint-Félicien) La production à l'usine Fibrek de Produits forestiers Résolu sera interrompue sept semaines à partir du mois de septembre.

Des réparations au précipitateur électrostatique obligent cet arrêt, a annoncé le président et chef de la direction de Résolu, Richard Garneau, aujourd'hui, lors d'un dîner-conférence à Saint-Félicien. Plusieurs pièces doivent être remplacées afin de répondre aux exigences environnementales. Des travaux qui nécessitent plus d'un mois de travail.

La compagnie va en profiter pour faire aussi l'élagage des lagunes et vérifier l'état des bassins d'eaux usées. Au total, ces interventions vont nécessiter un investissement d'une vingtaine de millions de dollars.

Cette interruption de plusieurs semaines n'aura pas d'effet sur les commandes de la compagnie. «Nous avons d'autres usines qui produisent de la pâte kraft soit Thunder Bay et Fort Frances. Elles vont répondre à la demande pour cette période. Nous ne perdrons pas de clients», a-t-il assuré.

Richard Garneau a tenu à dire que la multinationale n'avait pas le monopole des copeaux dans la région. Avec la réouverture de la papetière de Dolbeau-Mistassini, la compagnie va devoir acheter 280 000 tonnes de copeaux par année.

Plus de détails dans le Quotidien de demain//

Annexe 3

Publié le 22 août 2012 à 08h52 | Mis à jour le 22 août 2012 à 08h52

Agir au présent

[Ajouter à Ma Presse](#)

Partager

-
- [Taille du texte](#)
- [Imprimer](#)
- [Envoyer](#)

À lire aussi

- [Point de départ](#)
- [Débat vital](#)
- [Manque de joues!](#)
- [Clairvoyance](#)
- [La tourmente](#)

Sur le même thème

- [AbitibiBowater](#) |
- [Kénogami](#) |
- [Le Quotidien](#) |
- [Produits Forestiers Résolu](#) |
- [FibreK](#) |
- [Saint-Jean](#) |
- [Exploitation forestière](#) |
- [Investissements](#) |
- [Entrevues de dirigeants](#)

François St-Gelais
Le Quotidien

Le grand patron de Produits forestiers Résolu (PFR), Richard Garneau, est optimiste. L'avenir de son entreprise, tout comme celle de l'industrie forestière du Québec, est

prometteur, a-t-il martelé, jeudi dernier, à la faveur d'une entrevue éditoriale accordée au Quotidien.

Selon lui, la demande pour le bois d'oeuvre est à la veille de connaître une forte reprise sur le marché américain. Celle pour le papier d'impression devrait exploser d'ici peu en Asie, notamment parce que des centaines de millions d'écoliers se retrouveront bientôt en classe, en Inde notamment, sans iPad et autres tablettes électroniques. Bref, dit-il, grâce à la qualité unique de la fibre issue de l'épinette noire régionale, l'industrie forestière du SaguenayLac-Saint-Jean occupe une position privilégiée.

«Bientôt, avance-t-il, nous allons manquer de bois pour satisfaire à la demande. Et nous aurons de réels problèmes d'approvisionnements et de ressources».

Dossiers chauds

En entrevue éditoriale, le président et chef de la direction se montre fort à l'aise. Ses arguments sont clairs, ses propos limpides. Il connaît à fond ses dossiers. Il n'écarte aucun sujet et il n'a pas la langue de bois.

Ainsi, en matière de fonds de pension, sujet chaud au coeur des inquiétudes au moment de son passage dans les locaux du Quotidien, la réponse est directe. «Nous n'y toucherons pas. Aucun retraité n'a subi de coupure et personne n'en subira», tranche-t-il.

Concernant le terrain de l'ancienne usine Port-Alfred, convoité par Saguenay, au centre de plusieurs projets dans le cadre de la présente campagne électorale, la réponse est aussi très claire : «Ce terrain n'est plus à vendre. C'est un actif de grande valeur. Nous le conservons.» Voilà qui remet les pendules à l'heure...

Visiblement, sous les ordres de Richard Gameau, Résolu a pris un virage axé sur la communication. En l'espace de quelques mois, le haut dirigeant s'est livré deux fois au jeu de l'entrevue éditoriale avec Le Quotidien. Il a aussi livré une bonne demi-douzaine de conférences un peu partout dans la région, et accordé des dizaines d'entrevues aux médias.

C'est beaucoup et surtout très significatif, compte tenu du fait que PFR demeure une des plus grandes compagnies de pâtes et papiers d'Amérique et du passé de la compagnie en cette matière. Que Richard Gameau soit originaire de Saint-Prime et qu'une grande partie de son équipe de direction provienne de la région et parle français explique en grande partie ce virage. Il ne faut pas non plus écarter de l'équation le fait que Résolu, à travers son processus de restructuration, a besoin de l'appui populaire et des élus locaux et doit, en ce sens, réparer les dégâts causés par les déboires d'AbitibiBowater...

D'ailleurs, à chaque fois que M. Gameau s'exprime publiquement, il en profite pour rappeler que le prochain régime forestier affectera radicalement la quantité de bois à la disposition de son entreprise. «Moins de bois, ça signifie moins de revenus et moins de première transformation, moins de revenus signifie moins d'investissements, et moins de

première transformation moins de deuxième et de troisième transformation». Un leitmotiv réitéré à plusieurs reprises jeudi dans le cadre de la rencontre éditoriale, en pleine campagne électorale, rappelons-le...

Richard Garneau est donc confiant face à l'avenir. Pourtant, le présent, lui, continue de soulever les inquiétudes. Le défi, pour Résolu, consiste à combler le vide qui existe entre cet avenir radieux et le présent qui semble encore bien incertain... L'usine de Kénogami opère à une seule machine, celle de Dolbeau-Mistassini est engagée dans une course contre la montre contre la concurrence, l'usine Fibrek de Saint-Félicien sera prochainement fermée temporairement pour entretien... Sur les marchés, les demandes pour le bois d'oeuvre et pour le papier stagnent encore tandis que le dollar canadien reste fort. Le lendemain de la rencontre avec Le Quotidien, le grand patron de Résolu confirmait d'ailleurs la mise à l'écart d'un projet d'investissements important au Lac-Saint-Jean. Et d'autres menaces se profilent au-dessus de plusieurs scieries jeannoises.

L'avenir est peut-être intéressant. Mais pour bâtir un avenir prometteur, il faut agir au présent. C'est maintenant que PFR doit déposer un plan, même si des incertitudes demeurent quant à son approvisionnement forestier. Résolu doit expliquer à la région comment, justement, elle entend reprendre son envol si elle obtient toute la ressource dont elle besoin. Si ce plan est intéressant, Résolu ne manquera pas d'appuis.